Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 55'883.- pour couvrir la perte de liquidation du restaurant La Fourchette

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

INTRODUCTION

A deux reprises déjà, en décembre 2012 et mars 2015 le Conseil général, a été appelé à se prononcer sur des demandes de crédit pour couvrir le déficit d'exploitation du restaurant du Centre sportif.

A compter de 2012 déjà, le Conseil communal soulignait qu'une externalisation complète (par la conclusion d'un bail à loyer et une convention fixant les règles d'exploitation) ou une formule mixte (création d'une société dans laquelle la commune détiendrait des parts sociales) devait être examinée et finalisée.

D'autre part, un mandat avait été confié à GastroConsult pour trouver des pistes visant à améliorer le chiffre d'affaires, d'une part, et à réduire les charges, d'autre part.

Des mesures ont été prises durant le deuxième semestre 2013 ainsi qu'en 2014. Ainsi, une nouvelle équipe a été mise en place, des tâches jusque là externalisées ont été exécutées à l'interne. Au niveau des recettes, la confection des repas de la crèche a été confiée au restaurant.

Malgré ces mesures, les problèmes structurels ont persisté, en raison notamment de l'ouverture en 7/7 qui demande du personnel relativement important. Constatant que le chiffre d'affaires de la semaine était relativement bon, mais qu'il était péjoré par celui du week-end, les horaires d'ouverture ont été revus et le restaurant a été fermé en fin de semaine s'il n'y avait pas de réservation à l'hébergement du Centre sportif ou de réservations spéciales.

De même, lors de départ du personnel de service, les remplacements n'ont été que partiels, permettant de réduire les postes de sommelières de 0.4 EPT.

En mars 2015, votre Conseil a été informé que le Conseil communal poursuivait ses démarches en vue de l'externalisation. Des tenanciers expérimentés se sont intéressés à la reprise de l'exploitation mais ont finalement renoncé au vu des contraintes propres à l'établissement (locaux très grands et éloignement géographique par rapport en centre du village). Des représentants de sociétés actives dans la préparation de repas à livrer ont également fait part de leur intérêt, ont visité les locaux et ont présenté des propositions de gestion du site. Les négociations menées n'ont toutefois pas abouti, les conditions fixées n'étaient pas satisfaisantes ou pérennes, qu'il s'agisse de la durée du bail, du montant du loyer ou d'une demande de garantie de déficit.

NOUVEL ESPACE CAFETERIA ET SALLE A MANGER

Finalement, poursuivant une piste exprimée par GastroConsult, la réflexion de fermer le restaurant pour le remplacer par une cafétéria et un service de livraison de repas s'est poursuivie et a été mise en place dès février 2016.

Comme chaque visiteur du Centre sportif a pu le constater, la réception est devenue un espace mixte réunissant l'espace boutique, la réception et une nouvelle cafétéria. Sous la supervision du directeur du centre sportif, M. Messerli, ce sont désormais les réceptionnistes qui se chargent également de la vente de boissons, pâtisseries, snacks, voire même du service de repas à midi s'il y a peu de clients.

Le restaurant a été quant à lui fermé et la cuisine remodelée, avec l'installation de fours spéciaux servant à la régénération de repas préparés par un home du Val-de-Travers. Ainsi, les groupes de sportifs qui font des camps et logent à l'hébergement, l'ECAP qui organise plusieurs cours de formation, ainsi que le public sur réservation peuvent disposer de repas de qualité et servis dans un espace qui leur reste réservé au 1^{er} étage.

Sur le plan du personnel en place, la création de l'espace réception-cafétéria a nécessité l'engagement de 0.2 EPT supplémentaire, alors que pour le service restaurant, l'équivalent de 1.3 poste a été maintenu, ainsi que des extras en renfort en cas de forte affluence.

A ce jour et après 7 mois d'exploitation, les retours des clients sont très positifs : la réception-cafétéria installée dans le hall a donné une nouvelle dynamique à ce grand espace jusqu'ici peu animé ; le service de cafétéria fonctionne très bien et son chiffre d'affaires est régulier, supérieur aux premières prévisions faites. Quand au service des repas, la qualité des mets livrés est saluée par les groupes et usagers qui bénéficient de cette prestation ; sur le plan comptable, on peut escompter un exercice neutre, voire légèrement bénéficiaire, après sa première année d'exploitation.

RESULTAT 2015

Malgré la nouvelle dynamique positive décrite ci-dessus, le Conseil communal se voit contraint de requérir auprès de votre autorité une nouvelle demande de crédit pour boucler le dernier exercice comptable qui se solde par une perte finale de Fr. 55'883.-. Ce montant s'ajoute aux Fr. 50'000.- déjà comptabilisés au bouclement des comptes 2015.

Il est important de souligner ici qu'une très grande partie de ce montant, soit Fr 42.000.- provient du paiement d'un solde d'heures supplémentaires, jours de vacances, fériés et congés encore dus à l'ancienne gérante du restaurant Mme Mariette Struchen depuis 2012-2013.

Au terme de son contrat de travail, Mme Stuchen présentait un solde de plus de 600 heures supplémentaires et de plus de 70 jours de vacances, fériés et jours de repos qui ont été reportés depuis plusieurs années sans avoir pu être récupérés au fil du temps.

Une grande partie des heures supplémentaires a été réalisée en 2014. Durant cette année, Mme Struchen a travaillé à plein temps en qualité de gérante du restaurant et a également assumé la gérance de la buvette des Combes. Par comparaison, en 2012 et 2013, c'est M. Régis Dupuy qui co-gérait la Fourchette alors que Mme Struchen dirigeait la buvette de la piscine de mai à septembre. En outre et contrairement à ceux de 2012 et 2013, le chiffre d'affaire 2014 de la buvette de la piscine a été plus bas que les années précédentes, ceci en raison des conditions météorologiques peu favorables cet été là. Dès lors, il n'a pas été possible de payer une partie des heures supplémentaires effectuées sur cet exercice comptable.

CONCLUSION

Le dernier exercice comptable de la Fourchette bouclant avec un déficit de Fr. 55'883.-, le Conseil communal requiert votre approbation pour faire figurer ce montant au compte de charge n° 31990.00 Autres charges d'exploitation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 24 août 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton Alexis Boillat

Annexe : projet d'arrêté

CREDIT DE 55'883 FRANCS POUR COUVRIR LA PERTE DE LIQUIDATION DU RESTAURANT LA FOURCHETTE



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 24 août 2016; vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964; vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du 5 septembre 2016;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Un crédit de Fr. 55'883.- est accordé au Conseil communal pour couvrir la perte de liquidation du restaurant La Fourchette.

- Art. 2 La dépense sera portée comme suit à charge de l'exercice comptable 2016 :
 - Compte de charge n° 31990.00 Autres charges d'exploitation
 - Entité de gestion n° 21 3420 Loisirs (DJE)
- **Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 26 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss François Oppliger